

A+W Software France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 62 avenue des Frères Montgolfier, 69740 GENAS
790 905 335 RCS LYON

la « **Société** »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21.03.2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 21.03.2025,

La société A+W Software GmbH, société de droit allemand, ayant son siège social Siemensstraße 3, 35463 Fernwald, Allemagne, immatriculée au Registre du commerce de Gießen sous le numéro HRB 7963, représentée aux présentes par Monsieur Eric HERRMANN, son gérant (Geschäftsführer),

Associée unique de la Société (ci-après l'« **Associée Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur Peter DIXEN de ses fonctions de Président de la Société,
- Nomination de Monsieur Dennis TIEGS en qualité de nouveau Président de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Peter DIXEN de son mandat de Président de la Société avec effet à compter de ce jour et le décharge expressément de l'exécution du préavis d'une durée de trois (3) mois prévu à l'article 11 des statuts sociaux.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée de un (1) an renouvelable par tacite reconduction, sauf révocation :

Monsieur Dennis TIEGS

né à Giessen le 5 octobre 1985, de nationalité allemande
demeurant Am Hainberg 27, 35585 WETZLAR, Allemagne.

Monsieur Dennis TIEGS accepte les fonctions de Président de la Société et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

En.

L'Associée Unique décide que Monsieur Dennis TIEGS ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Président de la Société, mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement dans l'exercice de son mandat.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associé Unique

Pour la société A+W Software GmbH
Monsieur Eric HERRMANN



Monsieur Dennis TIEGS ¹

¹ Faire précéder la signature de « *Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société* »